



**Force Ouvrière**  
**Voies Navigables de France**

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 07 avril 2016

## Compte-Rendu de la Réunion DG/DSC du 07 avril 2016

**Force Ouvrière** était représentée par Sébastien Beudaert (DSC DT-NPdc), Dominique Larroque (DSC DT-RS) et Dominique Schirmer (DSC DT-NE).

**Excusé** : Richard Henrard (DSC DT-CB).

**Pour VNF** : Marc Papinutti (DG), Corinne de la Personne (DRHM), Thierry Druenes (responsable des relations sociales), Sébastien Legrand (Juriste relations sociales) et Mme Christelle SZYMANSKI (responsable DSDG).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion DG-DS du 3 mars 2016,
- 2 – Signature des accords relatifs à la répartition en pourcentage des personnels publics-privés au sein de l'EPA-VNF,
- 3 – Point d'information sur le dialogue de gestion RH Bilan 2015 et cibles 2016,
- 4 – Point d'information sur les CDD de plus de 12 mois
- 5 – Questions diverses,

En préambule, **Force Ouvrière** lit une déclaration préalable (jointe en annexe).

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

### Réponse du DG à la déclaration préalable :

#### Sur l'avancement du chantier relatif à l'offre de service et ses conséquences sur les projets de réorganisation du Petit Gabarit :

Le **DG reconnaît** que ce chantier n'avance pas aussi vite qu'il le voudrait. Il annonce la tenue d'un « Forum Exploitation » début juin à Dijon destiné à permettre à l'établissement de se mettre en ordre de marche pour préparer les réorganisations à venir. Il ajoute qu'il existe une controverse entre le siège de VNF et les directeurs Territoriaux concernant les modalités de recours aux saisonniers. Il s'engage à évoquer à nouveau le sujet avec eux lors du prochain COTER.

Pour **Force Ouvrière** cette réponse n'est absolument pas satisfaisante. En effet, les conditions de recours aux emplois saisonniers sont cadrées par un accord, et cet accord doit être respecté. **Force Ouvrière** rappelle que les saisonniers n'ont pas vocation à remplacer les agents titulaires, et en tout état de cause qu'ils n'ont pas à faire des tâches de maintenance ou de gestion hydraulique. En outre, pour **Force Ouvrière**, il n'y a rien à attendre de la tenue d'un Forum sur l'exploitation qui n'apportera aucune réponses à nos légitimes questions.

### Sur la mise en œuvre larvée du décret GBCP :

Le DG est apparu très embarrassé par notre intervention. Il a rappelé les difficultés de mise en œuvre du décret GBCP due notamment au retard pris par la livraison de la mise à jour du logiciel. Il a fait part de ses préoccupations en matière d'impact humain et annoncé la tenue d'un séminaire spécial GBCP au cours du mois de mai 2016.

**Force Ouvrière** a rappelé que malgré l'absence de réponses aux questions sur le cadrage par le siège des projets d'organisation et de dimensionnement, les réorganisations sont menées tambour battant par les Directeurs Territoriaux sans aucune concertation et sans aucune prise en compte des impacts humains. La tenue d'un séminaire programmé en mai, à supposer qu'il en sorte quelque chose, (ce qui serait une première) n'apporte aucune réponse aux inquiétudes exprimées par les agents sur le terrain et relayées par **Force Ouvrière**.

**Force Ouvrière** a demandé que tous les projets de réorganisation soient suspendus tant que les réponses à nos questions concernant les impacts humains de cette réforme n'auront pas été apportées. Le DG a refusé d'accéder à notre demande, mais devant notre insistance, il s'est engagé à adresser par mail un rappel à l'ordre aux Directeurs Territoriaux sur la nécessité de mieux concerter avec les représentants du personnel préalablement à tout projet de réorganisation.

### Sur le futur plan de requalification du Ministère :

Le **DG** a confirmé qu'une mesure de maintien de la PTETE sur un an pour les CEE promus Technicien serait arrêtée par le Ministère.

Concernant la situation des agents logés, une solution basée sur l'élaboration d'une COP 15 dont le montant serait calculé en prenant en compte les paramètres individuels de l'agent est décidée en séance, ils seront traités de la même manière que les autres personnels à la parution du nouvel arrêté.

**Force Ouvrière prend acte** de ces avancées, mais regrette une nouvelle fois que les agents de catégories B soient exclus des NAS, alors que dans les DIR, ils peuvent continuer à en bénéficier.

### Sur le RIFSEEP :

Le **DG répond** que malgré l'énergie déployée par VNF sur ce dossier, aucun avancement n'a été observé. Il propose d'organiser courant avril une réunion entre la DRH du Ministère, VNF et les organisations syndicales pour tenter d'y voir plus clair et obtenir les réponses aux nombreuses questions qui se posent.

### Sur le déplaçonnement de la PTETE :

Le **DG répond** qu'il a reçu un message de la DRH du Ministère lui annonçant un déblocage imminent de ce dossier.

### Sur les barragistes de la Meuse

Suite à l'intervention de Force Ouvrière le **DG annonce** une réunion préalable organisée par le DT local avant le CLHSCT de mai obtenu par FO et s'engage à véritablement donner les moyens à la Direction Territoriale pour pouvoir traiter ce dossier important concernant l'avenir des anciens barragistes.

## 1 – Approbation du compte rendu de la réunion DG/DSC du 3 mars 2016 :

**Approuvé à l'unanimité** sous réserve des quelques modifications faites en réunion.

## 2 – Signature des accords relatifs à la répartition en pourcentage des personnels publics-privés au sein de l'EPA-VNF :

Les amendements qu'elle avait déposé ayant été pris en compte, **Force Ouvrière** a décidé de signer cet accord.

**Force Ouvrière estime** que cet accord, s'il ne règle pas tout, permet de figer les grands équilibres entre emplois publics et privés. Nous serons vigilants sur le suivi des pourcentages, et nous ne manquerons aucune occasion de marquer notre opposition à toute tentative de développer le recours aux emplois précaires, qu'ils soient publics ou privés.

## 3 – Point d'information sur le dialogue de gestion RH :

**La responsable DSDG** présente le dossier.

**Force Ouvrière prend acte** des informations communiquées dans les tableaux, qui permettent d'avoir une bonne visibilité des cibles au niveau de l'EPA et DT par DT.

**Force Ouvrière constate** que les cibles 2016, non seulement entérinent les baisses très fortes imposées par le gouvernement, mais en plus les amplifient pour les porter de 80 à 120 sur les catégories C.

En effet, un repyramidage est prévu en vue d'augmenter le nombre de poste de catégorie A. Nous nous garderons de porter un quelconque jugement sur ces créations de postes. La Directrice nous a affirmé qu'ils répondaient à un besoin vital de l'établissement pour améliorer la qualité du management. Nous nous contenterons d'observer qu'aucun argumentaire ne nous a été présenté à l'appui de cette affirmation et nous dénonçons le fait que ces créations soient obtenues en supprimant des postes de catégories C, notamment dans la filière administrative. **Force Ouvrière** juge cette situation inacceptable et alerte sur les conséquences de ces diminutions de postes de catégorie C dans les DT, qui entraînent de graves difficultés en matière de fonctionnement, et conduisent à des reports des tâches d'exécution vers les personnels de catégorie A et B.

Concernant la répartition des recrutements locaux, (C administratifs et C exploitation), la Directrice de la DRHM nous a indiqué qu'un dernier ajustement serait réalisé en COTER le 12 avril prochain, et qu'ensuite, la répartition serait communiquée aux OS.

**Force Ouvrière a rappelé** à cette occasion son opposition aux pratiques consistant à recourir exclusivement aux recrutements au niveau « Échelle 3 » pour la filière administrative, et demandé que les concours permettant de mettre en œuvre les recrutements soient organisés au plus vite.

## 4 – Point d'information sur les CDD de plus de 12 mois :

**Mme la DRH présente** le tableau, qui recense l'état des CDD DT par DT. Plusieurs situations de CDD présentant des durées anormalement longues, avec succession de contrats sont évoquées. Pour **Force Ouvrière**, il est urgent de mettre fin à de telles pratiques, en proposant d'une part aux intéressés des CDI, et d'autre part en stoppant la passation de contrats sur des durées aussi longues.

**Force Ouvrière** rappelle à cette occasion son opposition totale au recours aux emplois précaires.

## 5 – Questions diverses :

Le DG nous a indiqué qu'il rencontrerait le Ministre prochainement pour évoquer le contenu du futur Contrat d'Objectifs et de Performance (COP).

Les DSC **Force Ouvrière** représentants  
les personnels de l'EPA-VNF